

mais en lisant tout le mot, ils doivent dire o aigu et e muet : notre ; on procède de la même manière pour les autres mots ; le procédé d'épellation est absolument illogique. Si le procédé phonique n'a pas réussi dans certaines écoles, c'est que les titulaires de ces écoles ne savaient pas s'en servir, ce n'est pas un argument contre le procédé lui-même. M. Magnan rappelle que feu M. l'abbé Lagacé a laissé un *Cours de lecture* basé sur le procédé phonique, et que ce pédagogue distingué a introduit ce procédé à l'école-annexe de l'École normale et que les résultats obtenus depuis ce temps sont excellents.

M. Ahern dit que, dans l'enseignement de la lecture anglaise, on a abandonné complètement l'épellation littérale qui, au point de vue de la prononciation des mots est absolument illogique.

Il est midi, et la séance est ajournée à 2 heures.

La 2e séance s'ouvre à 2 hrs P. M.—Présents : Les hon. MM. P.-B. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, et G. Ouimet, conseiller législatif ; et tous les membres présents à la séance du matin.

M. le président C.-J. Magnan présente, au nom des membres de l'association, une adresse d'adieu à l'hon. G. Ouimet, ancien surintendant de l'Instruction publique et maintenant membre du Conseil législatif. L'hon. M. Ouimet y répond en termes pathétiques qui soulèvent de vifs applaudissements.

Voici l'adresse et la réponse :

« A l'honorable M. Gédéon Ouimet, ancien Surintendant de l'Instruction publique, Commandant de l'ordre de Saint-Grégoire, Officier de l'Instruction publique de France, Conseiller législatif et Membre du Conseil de l'Instruction publique de Québec.

Honorable monsieur,

Il y a vingt ans, le gouvernement de la province vous confiait le poste distingué de Surintendant de l'Instruction publique ; jusque-là, vous aviez joué un rôle brillant dans la politique canadienne.

Député sous l'Union, vous avez pris part à des débats remarquables, et attaché votre nom à plusieurs questions qui sont main-

tenant du domaine de l'histoire. A l'époque de la Confédération, vous devenez Procureur-général dans le gouvernement Chauveau, et, en 1873, l'on vous retrouve Premier ministre de notre province et ministre de de l'Education. Cette marche triomphante à travers le rude sentier du succès ne s'arrêta qu'en 1875, époque où on vous appela à diriger le plus important comme le plus honorable ministère, celui de Surintendant de l'Instruction publique. Vous succédiez à feu monsieur Chauveau, dont le nom brillera toujours d'un bien vif éclat au livre d'or de la nation canadienne. Votre tâche était lourde ; la mission qui vous était dorénavant dévolue, difficile à remplir.

On l'a déjà dit, et je le répète avec bonheur, notre système d'enseignement est l'œuvre de trois hommes dont les noms seront désormais inséparables dans l'histoire pédagogique de Québec : j'ai nommé MM. Meilleur, Chauveau et Ouimet.

Le premier, au prix d'un labeur long et pénible, a su fonder ; le second, grâce à des connaissances variées, à une largeur de vue peu ordinaire et à un patriotisme inépuisable, a organisé et perfectionné ; au troisième revient l'honneur d'avoir conservé et agrandi l'œuvre de ses prédécesseurs.

Par votre prudence, votre influence considérable, honorable monsieur, non seulement vous avez su maintenir l'édifice scolaire élevé péniblement de 1842 à 1850, mais vous l'avez embelli de nombreuses pièces.

Lorsque, en 1873, vous devîntes ministre de l'Education, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique n'était alors composé que de laïques ; la vieille loi du fonds de pension des instituteurs en retraite, passée le 22 décembre 1856, fonctionnait péniblement ; les écoles des arts et manufactures venaient de naître, et chacun sait que vous n'avez pas été étranger à leur fondation ; les Canadiens-français ne possédaient aucune école polytechnique ; la province ne comprenait que 852 municipalités, 4,799 écoles, soit une école pour 31½ personnes, d'après la population d'alors, 229,506 élèves fréquentaient les classes. Aujourd'hui, et cela depuis plusieurs années, grâce à une législation aussi sage que patriotique, nos SS. les Evêques font partie de droit du Con-